

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
Votants	8
procuration	1

L'an deux mil vingt-trois le mercredi 28 août, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 24 août 2023

Objet
N° 23/06/08
Convention d'assistance technique Pôle de Compétence

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Maryvonne ALVARD

Représentés Madame Rachel ROUSSET donne pouvoir à M. Jérémy VALLAS

Absents excusés Mesdames Guyonne FOURNIER et Rachel ROUSSET

Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD

Monsieur le Maire présente le projet de convention d'assistance technique entre le département de la Haute-Savoie et la commune de Vallorcine. Cette convention a pour objectif de définir la nature de l'assistance technique fournie à la commune de Vallorcine, pour une durée de trois mois à partir de sa signature, dans le cadre du pôle de compétence.

Cette assistance technique prendra la forme d'une étude pré-opérationnelle afin de soutenir la commune dans son projet de réhabilitation des logements sociaux.

Au travers de cette convention le département s'engage à mettre à disposition de la commune 4,5 jours d'expertise de professionnels reconnus dans les domaines de la construction, de l'aménagement, de l'urbanisme, etc. L'intégralité de la mission sera prise en charge financièrement par le Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'assistance technique entre le département et la commune de Vallorcine
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance technique.

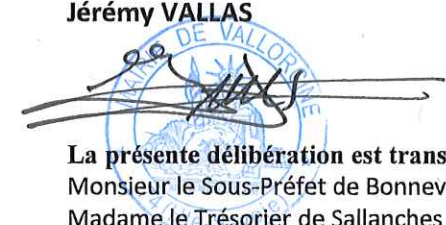
Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Préfecture le : 20/09/2023
Notifié ou publié le :

Le Maire,
Jérémy VALLAS



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches

Envoyé en préfecture le 20/09/2023

Reçu en préfecture le 20/09/2023

Publié le



ID : 074-217402908-20230828-23_06_08-DE